

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 NOVEMBRE 2021

Le Mercredi 03 Novembre 2021, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire de Millas.

Date de la convocation : 27 Octobre 2021

Présents : Régis BIENAIMÉ, Monique BOHER, Christine CABRÉRA, Marjorie CASSAGNE, Sébastien COGNARD, Anne-Marie DEDOURGE, Nathalie ESCALAIS-VERGNETTES, Norbert FABAS, Guy FORASTÉ, Claude FORCADE, Yann L'HOUÉ, Emilie LAFFON-LE GALL, René LUKASZEWSKI, NOU Jean-Christophe, Laurence NOGUERA, Joseph NOGUERA, Dominique NOGUÉS, Claude PERSON, Daniel PINELL, Cécile QUINTUS, Olivier SENYARICH, Sylvie VIDAL,

Absent ayant donné procuration :

Patricia CAMI à Christine CABRERA,
Jocelyne DOUFFIAGUES à Marjorie CASAGNE,
Vivien PETIT à Jacques GARSAU,
Magalie TIGNON à Monique BOHER,

Marjorie CASSAGNE a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU DÉBUT DE LA SÉANCE

DECISIONS DU MAIRE.

- 01. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE. DECISION MODIFICATIVE N° 01.**
- 02. BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.
DECISION MODIFICATIVE N° 01**
- 03. BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT.
DECISION MODIFICATIVE N° 01.**
- 04. EDUCATION NATIONALE. MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "PETITS DEJEUNERS" A L'ECOLE ELEMENTAIRE.**
- 05. PETITES VILLES DE DEMAIN. CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET.**
- 06. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE. CONVENTION OPERATIONNELLE "CENTRE ANCIEN".**
- 07. COMMISSIONS MUNICIPALES. DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**

08. COMMISSION LOCALE DE L'EAU. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE. MODIFICATION.

09 SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PREFIGURATION POUR LA CREATION DU SYNDICAT DE SECURISATION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES PYRENEES ORIENTALES. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE. MODIFICATION.

10. SY.DE.EL.. REHABILITATION D'UN TRANSFORMATEUR DE DISTRIBUTION D'ELECRICITE. CONVENTION. DEPOT DE CANDIDATURE ET DEMANDE DE SUBVENTION.

11. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. FOURRIERE AUTOMOBILE.

12. SITE DES LACS. ACQUISITIONS DE PARCELLES AUPRES DE LA S.A.F.E.R..

13. COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT. RAPPORT D'ACTIVITES 2020.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

Les membres approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal des 07 Septembre 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour et décide de retirer le point n° 02 portant sur le temps de travail annuel de 1 607 h au sein des services municipaux.

DECISIONS DU MAIRE.

Par délibération du 15 Juillet 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire de prendre des décisions relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Délibérante.

Le Maire doit ensuite en rendre compte au Conseil Municipal.

✘ Par décision DM-UR-2021-18 du 08 Septembre 2021, le Maire a abrogé la décision DM-UR-2021-16 portant délégation au nom de la Commune de Millas, l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie dans le cadre de l'aliénation portant sur l'immeuble sis 14, rue Michelet à Millas, cadastré AR 262, situé lieu-dit "La Ville", d'une contenance de 209 m², à usage d'habitation, actuellement occupé par le propriétaire.

✘ Par décision DM-DP-2021-19 du 17 Septembre 2021, la Commune loue à Isabel BANCALERO Epse ARTIGUES le logement communal situé au 3, place Lafayette. Le bail de location débute du 1^{er} Décembre 2021 pour une durée de trois mois. Le montant du loyer mensuel fixé à 700 €.

✘ Par décision DM-CP-2021-20 du 24 Septembre 2021, le Maire sollicite auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 6 336 € et établit le plan de financement ainsi que suit :

Subvention Etat sollicitée (80 %) 6 336 €

Autofinancement (20 %)..... 1 584 €

Montant total H.T. de l'opération 7 920 €

permettant ainsi l'acquisition d'équipement multimédia (moyen de projection et communication audio/vidéo) et de moderniser le parc informatique des services administratifs de la mairie.

✘ Par décision DM-CP-2021-22 du 15 Octobre 2021, le Maire sollicite auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 13 189.50 €, auprès de la Région Occitanie une subvention de 8 793.00 €, auprès du Département une subvention de 13 189.50 € dans le cadre du projet d'aménagement du Jardin du Souvenir de l'accident du 14 Décembre 2017 qui comprend, en outre, des travaux de nettoyage, de terrassement, de création d'un cheminement piétonnier, de création d'un parking, de la plantation d'arbres et d'arbustes de différentes essences, d'un système d'arrosage et l'installation de barrières en bois Le montant total H.T. représente la somme de 43 965.00 €.

01. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE. DECISION MODIFICATIVE N° 01.

Pas de question.

Vote avec 21 voix pour et 6 absentions.

Accusé de réception en

préfecture :

Date de télétransmission :

24/11/2021

Date de réception préfecture

24/11/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Affiché le 24/11/2021

Le Maire informe que le compactage de la dette de la commune a abouti à la signature de trois conventions avec le Crédit Agricole,

Précise que la signature de ces trois conventions a donc une incidence sur les budgets établis en début d'année,

Précise que, d'autre part, certains postes budgétaires ont aussi évolué, d'où la nécessité de présenter en Conseil Municipal une décision modificative,

Demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 01 du budget principal relative à l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ, avec 21 voix pour et 6 abstentions, la décision modificative budgétaire n° 01, du budget principal, relative à l'exercice 2021, comme annexée à la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- MILLAS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21660108800018

POSTE COMPTABLE : CFP MILLAS

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE MILLAS (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 014 400,00	1 014 400,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 014 400,00	1 014 400,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 648 600,00	8 648 600,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 648 600,00	8 648 600,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 663 000,00	9 663 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	680 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	790 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 690 000,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	1 630 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	350 000,00	0,00	7 800,00	7 800,00	357 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 720 000,00	0,00	57 800,00	57 800,00	2 777 800,00
66	Charges financières	295 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	311 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	395,05		0,00	0,00	395,05
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 018 395,05	0,00	73 800,00	73 800,00	3 092 195,05
023	Virement à la section d'investissement (5)	870 000,00		-221 500,00	-221 500,00	648 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	90 000,00		1 162 100,00	1 162 100,00	1 252 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		960 000,00		940 600,00	940 600,00	1 900 600,00
TOTAL		3 978 395,05	0,00	1 014 400,00	1 014 400,00	4 992 795,05

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 992 795,05
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	70 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	92 000,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
73	Impôts et taxes	2 315 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00	2 376 000,00
74	Dotations et participations	1 156 000,00	0,00	0,00	0,00	1 156 000,00
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 683 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00	3 774 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 683 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00	3 774 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	18 000,00		923 400,00	923 400,00	941 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		18 000,00		923 400,00	923 400,00	941 400,00
TOTAL		3 701 000,00	0,00	1 014 400,00	1 014 400,00	4 715 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	277 395,05
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 992 795,05
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	959 200,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	85 000,00
21	Immobilisations corporelles	286 109,68	0,00	-63 000,00	-63 000,00	223 109,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 208 000,00	0,00	-141 800,00	-141 800,00	1 066 200,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 540 109,68	0,00	-124 800,00	-124 800,00	1 415 309,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 021 000,00	0,00	7 850 000,00	7 850 000,00	9 871 000,00
18	Compte de liaison : affectat [®] (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 071 000,00	0,00	7 850 000,00	7 850 000,00	9 921 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 611 109,68	0,00	7 725 200,00	7 725 200,00	11 336 309,68
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections (4)	18 000,00		923 400,00	923 400,00	941 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 000,00		923 400,00	923 400,00	941 400,00
	TOTAL	3 629 109,68	0,00	8 648 600,00	8 648 600,00	12 277 709,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	610 890,32
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 888 600,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 500 000,00	0,00	7 708 000,00	7 708 000,00	9 208 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 572 000,00	0,00	7 708 000,00	7 708 000,00	9 280 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	850 000,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
138	Autres subvent [®] invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat [®] (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
	Total des recettes financières	1 730 000,00	0,00	0,00	0,00	1 730 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 302 000,00	0,00	7 708 000,00	7 708 000,00	11 010 000,00
021	Virement de la sect [®] de fonctionnement (4)	870 000,00		-221 500,00	-221 500,00	648 500,00
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		1 162 100,00	1 162 100,00	1 252 100,00

MILLAS - COMMUNE DE MILLAS - DM - 2021

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		960 000,00		940 600,00	940 600,00	1 900 600,00
TOTAL		4 262 000,00	0,00	8 648 600,00	8 648 600,00	12 910 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 910 600,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	959 200,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 -- RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 -- DI 040.

02. BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE. DECISION MODIFICATIVE N° 01.

Pas de question.

Vote avec 21 voix pour et 6 absentions.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
24/11/2021
Date de réception préfecture
24/11/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 24/11/2021

Informe que le compactage de la dette de la commune a abouti à la signature de trois conventions avec le Crédit Agricole,

Précise que la signature de ces trois conventions a donc une incidence sur le budget du service public de l'eau potable,

Précise que, d'autre part, certains postes budgétaires ont aussi évolué, d'où la nécessité de présenter en Conseil Municipal une décision modificative,

Demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 01 du budget du service public de l'eau potable relative à l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 3 Novembre 2021,

***ADOpte**, avec 21 voix pour et 6 abstentions, la décision modificative budgétaire n° 01, du budget du service public de l'eau potable, relative à l'exercice 2021, comme annexée à la présente délibération,*

***HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21660108800075	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MILLAS
---------------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : CFP MILLAS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : SERVICE PUBLIC EAU POTABLE (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 000,00	1 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 000,00	1 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	586 400,00	586 400,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	586 400,00	586 400,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	587 400,00	587 400,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses de gestion des services		460 000,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ^o (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	113,12		0,00	0,00	113,12
Total des dépenses réelles d'exploitation		477 113,12	0,00	1 000,00	1 000,00	478 113,12
023	Virement à la section d'investissement (6)	135 000,00		0,00	0,00	135 000,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6)	91 000,00		0,00	0,00	91 000,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		226 000,00		0,00	0,00	226 000,00
TOTAL		703 113,12	0,00	1 000,00	1 000,00	704 113,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	704 113,12
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	401 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
Total des recettes de gestion des services		440 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	441 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		440 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	441 000,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
TOTAL		460 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	461 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	243 113,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	704 113,12
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	206 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1		III	IV = I + II + III
		I	(2) II			
20	Immobilisations incorporelles	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	-1 700,00	-1 700,00	18 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	132 570,00	0,00	0,00	0,00	132 570,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	292 570,00	0,00	-1 700,00	-1 700,00	290 870,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 000,00	0,00	588 100,00	588 100,00	601 100,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	13 000,00	0,00	588 100,00	588 100,00	601 100,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	305 570,00	0,00	586 400,00	586 400,00	891 970,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
	TOTAL	325 570,00	0,00	586 400,00	586 400,00	911 970,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	26 070,00
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	938 040,00
--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1		III	IV = I + II + III
		I	(2) II			
13	Subventions d'investissement	85 640,00	0,00	0,00	0,00	85 640,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	586 400,00	586 400,00	586 400,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	85 640,00	0,00	586 400,00	586 400,00	672 040,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	125 640,00	0,00	586 400,00	586 400,00	712 040,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	135 000,00		0,00	0,00	135 000,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	91 000,00		0,00	0,00	91 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	226 000,00		0,00	0,00	226 000,00
	TOTAL	351 640,00	0,00	586 400,00	586 400,00	938 040,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	938 040,00
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	206 000,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

03. BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT. DECISION MODIFICATIVE N° 01.

Pas de question.

Vote avec 21 voix pour et 6 absentions.

Le Maire,

Informe que le compactage de la dette de la commune a abouti à la signature de trois conventions avec le Crédit Agricole,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
24/11/2021
Date de réception préfecture
24/11/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 24/11/2021

Précise que la signature de ces trois conventions a donc une incidence sur le budget du service public de l'assainissement,

Précise que, d'autre part, certains postes budgétaires ont aussi évolué, d'où la nécessité de présenter en Conseil Municipal une décision modificative,

Demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 01 du budget du service public de l'assainissement relative à l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 3 Novembre 2021,

***ADOpte**, avec 21 voix pour et 6 abstentions, la décision modificative budgétaire n° 01, du budget du service public de l'assainissement, relative à l'exercice 2021, comme annexée à la présente délibération,*

***HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
21660108800083

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
MILLAS

POSTE COMPTABLE DE : CFP MILLAS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 000,00	5 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 000,00	5 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 368 200,00	1 368 200,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 368 200,00	1 368 200,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 373 200,00	1 373 200,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	78 000,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses de gestion des services		328 000,00	0,00	0,00	0,00	328 000,00
66	Charges financières	12 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	17 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ^o (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	431,33		0,00	0,00	431,33
Total des dépenses réelles d'exploitation		344 931,33	0,00	5 000,00	5 000,00	349 931,33
023	Virement à la section d'investissement (6)	70 000,00		0,00	0,00	70 000,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6)	119 000,00		0,00	0,00	119 000,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		189 000,00		0,00	0,00	189 000,00
TOTAL		533 931,33	0,00	5 000,00	5 000,00	538 931,33

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	538 931,33
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	260 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	265 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
Total des recettes de gestion des services		293 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	298 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		293 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	298 500,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6)	48 000,00		0,00	0,00	48 000,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		48 000,00		0,00	0,00	48 000,00
TOTAL		341 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	346 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	192 431,33
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	538 931,33
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	141 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	110 078,76	0,00	0,00	0,00	110 078,76
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	290 078,76	0,00	0,00	0,00	290 078,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	52 000,00	0,00	1 368 200,00	1 368 200,00	1 420 200,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	52 000,00	0,00	1 368 200,00	1 368 200,00	1 420 200,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	342 078,76	0,00	1 368 200,00	1 368 200,00	1 710 278,76
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	48 000,00		0,00	0,00	48 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	48 000,00		0,00	0,00	48 000,00
	TOTAL	390 078,76	0,00	1 368 200,00	1 368 200,00	1 758 278,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 758 278,76
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	85 024,00	0,00	0,00	0,00	85 024,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 368 200,00	1 368 200,00	1 368 200,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	85 024,00	0,00	1 368 200,00	1 368 200,00	1 453 224,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
	Total des recettes financières	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	86 624,00	0,00	1 368 200,00	1 368 200,00	1 454 824,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	70 000,00		0,00	0,00	70 000,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	119 000,00		0,00	0,00	119 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	189 000,00		0,00	0,00	189 000,00
	TOTAL	275 624,00	0,00	1 368 200,00	1 368 200,00	1 643 824,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	114 454,76
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 758 278,76
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	141 000,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

04. EDUCATION NATIONALE. MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "PETITS DEJEUNERS" A L'ECOLE ELEMENTAIRE.

Cassagne Marjorie : L'opération devrait débuter le 15 Novembre 2021. Trois entreprises ont été consultées pour fournir les fruits : Chez Lucie (avenue Jean Jaurès à Millas) qui a décliné l'offre, Intermarché (avenue Jean Jaurès à Millas) qui a répondu Néliach dont la réponse est en attente.
Vote à l'unanimité

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
26/11/2021
Date de réception préfecture
26/11/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 26/11/2021

Rappelle la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles élémentaires la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune,

Précise que l'école élémentaire bénéficiera de ce dispositif, représentant 251 élèves,

Rappelle que l'opération débutera à la rentrée des petites vacances de Novembre 2021,

Précise qu'une contribution financière, sur la base d'un forfait par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves, sera versée sous forme de subvention à la Commune.

Présente la convention de mise en œuvre du dispositif "Petits déjeuners", transmise par l'Education Nationale pour l'année scolaire 2021-2022,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de l'opération "Petits déjeuners à l'école élémentaire" pour l'année scolaire 2021-2022,

APPROUVE le projet susdit de convention à intervenir entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et la Commune,

DIT qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

05. PETITES VILLES DE DEMAIN. CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET.

Pas de question.
Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
26/11/2021
Date de réception préfecture
26/11/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 26/11/2021

*Rappelle que la Commune a été retenue dans le cadre du programme des
« Petites Villes de Demain »,*

*Rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 10 Juin 2021, la
Commune a adhéré à l'opération et décidé de signer la convention à intervenir
entre les Communes de Millas et d'Ille sur Têt, la Communauté de Communes
Roussillon Conflent, l'Etat, la Région Occitanie et le Département des Pyrénées
Orientales,*

*Informe qu'il y a lieu maintenant de signer une convention de mutualisation
portant sur le poste de chef de projet « Petites villes de demain », entre les
communes d'Ille sur Têt, de Millas et la Communauté de Communes Roussillon
Conflent,*

*Précise que cette convention définit les modalités financière et administrative
du poste de chef de projet,*

Présente le projet de convention,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention à intervenir entre les Communes de
Millas, d'Ille sur Têt et la Communauté de Communes Roussillon Conflent,

DIT qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

PRECISE que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à
l'exécution de la présente délibération,

06. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE. CONVENTION OPERATIONNELLE “CENTRE ANCIEN”.

Pas de question.
Voté à l’unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
26/11/2021
Date de réception préfecture
26/11/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 26/11/2021

Présente une convention opérationnelle pour le Centre ancien portant sur des opérations d’aménagement à dominantes de logement et d’activités économiques,

Précise que, d’une durée de 8 ans, cette opération permettra l’acquisition foncière, par l’Etablissement Public Foncier Occitanie, de biens situés dans le centre ancien et le quartier de la gare,

Propose au Conseil Municipal de signer la convention afin de continuer à développer la politique de revitalisation de la Commune,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention à intervenir avec l’Etablissement Public Foncier Occitanie,

DIT qu’un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l’exécution de la présente délibération,

07. COMMISSIONS MUNICIPALES. DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Pas de question.
Voté à l’unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
26/11/2021
Date de réception préfecture
26/11/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 26/11/2021

Informe que le Conseil Municipal a la possibilité de former des commissions chargées d’étudier les affaires qui lui sont soumises,

Précise qu’elles ont une fonction exclusivement préparatoire et n’exercent qu’un rôle consultatif, qu’elles n’ont aucun pouvoir décisionnel et que le Maire en est le président de droit,

Précise que le Conseil Municipal peut librement en déterminer les règles de fonctionnement, notamment le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission,

Rappelle que depuis la Loi du 17 Mai 2013, dans les communes de 1000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

Rappelle la délibération 2020-07-29-N12 du 29 Juillet 2020 portant création des commissions municipales et désignant ses membres,

Rappelle la délibération 2021-06-10-N07 du 10 Juin 2021 portant modifications des membres de certaines commissions municipales suite à démission d'un Conseiller Municipal,

Fait part de la démission de Nadège MOREIRA de son mandat de Conseillère Municipale,

Le Conseil Municipal, OUI le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERANT *la démission de Nadège MOREIRA, de son mandat de Conseillère Municipale,*

CONSIDERANT *que le nombre de conseillers siégeant à chaque commission est fixé à 8 membres,*

SONT ELUS *les nouveaux membres aux sein des commissions suivantes :*

Commission "Associations" : Claude PERSON, Rapporteur : Guy FORASTÉ, à l'unanimité,

Commission "Affaires culturelles, animations et développement touristique" : Jocelyne DOIUFFIAGUES, à l'unanimité,

Commission "Affaires sociales et transition gérontologique" : Jean-Christophe NOU, à l'unanimité,

Commission "Bâtiments publics, propreté, voiries, réseaux, travaux" : Jocelyne DOUFFIAGUES, à l'unanimité,

Commission "Gestion des risques" : Nathalie ESCALAIS-VERGNETTES, à l'unanimité,

Commission "Jeunesse et Sport" : Dominique NOGUES, à l'unanimité,

PRECISE *que la commission « Communication » est supprimée,*

HABILITE *le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

08. COMMISSION LOCALE DE L'EAU. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE. MODIFICATION.

Pas de question.
Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
26/11/2021
Date de réception préfecture
26/11/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 26/11/2021

Rappelle la délibération du Conseil Municipal 2020-07-15-N13 du 15 Juillet 2020 portant sur la désignation de Monique BOHER en qualité de déléguée titulaire à la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.),

Propose de remplacer Monique BOHER par Claude PERSON,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERANT la pertinence de confier à Claude PERSON, actuellement Président de la Régie des Eaux de Millas, la représentation aux différents organismes publics en charge des ressources et de la gestion en eau potable,

DESIGNE Claude PERSON en qualité de délégué titulaire,

DIT que la présente délibération abroge la délibération du Conseil Municipal 2020-07-15-N13 du 15 Juillet 2020,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

09 SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PREFIGURATION POUR LA CREATION DU SYNDICAT DE SECURISATION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES PYRENEES ORIENTALES. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE. MODIFICATION.

Pas de question.
Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
26/11/2021
Date de réception préfecture
26/11/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 26/11/2021

Rappelle la délibération 2020-07-15-N12 portant sur l'élection de Magalie TIGNON en qualité de de déléguée titulaire au Syndicat mixte d'étude et de préfiguration pour la création du syndicat de sécurisation et de production d'eau potable des Pyrénées Orientales,

Propose de remplacer Magalie TIGNON par Claude PERSON,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERANT la pertinence de confier à Claude PERSON, actuellement Président de la Régie des Eaux de Millas, la représentation aux différents organismes publics en charge des ressources et de la gestion en eau potable,

PROCEDE à l'élection de nouveau délégué titulaire de la Commune

Claude PERSON est élu délégué titulaire, après avoir obtenu l'unanimité des suffrages exprimés,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

10. SY.DE.EL.. REHABILITATION D'UN TRANSFORMATEUR DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE. CONVENTION. DEPOT DE CANDIDATURE ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Pas de question.
Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
26/11/2021
Date de réception préfecture
26/11/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 26/11/2021

Fait part que comme tout bâtiment urbain, les postes de distribution publique d'électricité font souvent l'objet de multiples dommages comme les tags. Ceux-ci contribuent à la dégradation de vie des habitants et nuisent à l'image de la Commune,

Informe qu'afin de lutter contre ces dégradations, la Commune dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, met en œuvre des opérations d'aménagement urbain.,

Fait part qu'en partenariat avec ENEDIS et le SYDEEL66, la Commune souhaite concourir à la réhabilitation du transformateur dénommé « Poste marché », situé rue Jules Ferry, au niveau du parking de l'école maternelle.

Précise que dans un souci de préservation de l'environnement et d'implication locale, ENEDIS est prêt à participer à quelques opérations exemplaires sur des postes dégradés ou portant atteinte au cadre de vie des citoyens,

Précise que ces opérations ponctuelles seront faites en partenariat avec la Commune, maître d'ouvrage des travaux, qui choisit le type de réalisation qu'elle souhaite exécuter (trompe l'œil, fresque murale),

Rappelle que le SYDEEL66, partenaire public des collectivités locales, dans le cadre de sa politique environnementale et d'amélioration du cadre de vie, réalise des opérations de mise en esthétique des réseaux pour ses Communes adhérente,

Informe qu'afin de valoriser, à défaut de remplacer certains postes, il s'associe à ce projet en vertu d'une convention cadre signé avec ENEDIS pour l'apport de financement pour ces projets de réhabilitation,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

DONNE SON ACCORD pour adresser un dossier de candidature au SY.DE.EL. 66 pour la réhabilitation du poste de transformation de distribution publique d'électricité dénommé « Poste marché », situé rue Jules Ferry, au niveau du parking de l'école maternelle,

SOLLICITE auprès du SY.DE.EL. 66 et d'Enedis une subvention la plus élevée que possible pour permettre la réalisation de cette opération,

APPROUVE le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune, le SY.DE.EL. 66 et ENEDIS,

DIT qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2022,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

11. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. FOURRIERE AUTOMOBILE.

Pas de question.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
01/12/2021
Date de réception préfecture
01/12/2021
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 02/12/2021

Rappelle que par délibération du 31 Mars 2021, le Conseil Municipal a pris acte du rapport de présentation et a décidé de la mise en place d'une fourrière automobile et approuvé la procédure de délégation de ce service public,

*Rappelle que la note explicative, et ses annexes, ont été adressés aux Conseillers Municipaux
le 14 Octobre 2021,*

Informe que conformément à l'article L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le choix du délégataire au moins 15 jours après avoir réceptionné le présent rapport, et au moins 2 mois après la saisine de la Commission de délégation de service public,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'article L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le rapport établi le 5 Juillet 2021 par la Commission délégation de service publics,

APPROUVE le choix de retenir la société ILLE AUTO, représentée par Vincent LEGRAND, gérant, Zone d'Activité Economique « Camp Llarg » à 66130 Ille sur Têt, comme délégataire de service public en charge de la fourrière automobile, sur le territoire de la Commune,

APPROUVE le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes,

PRECISE que la convention a une durée de 3 ans, à compter de la date de notification,

DIT qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2021 et suivants,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

12. SITE DES LACS. ACQUISITIONS DE PARCELLES AUPRES DE LA S.A.F.E.R..

Quintus Cécile : quelle est la procédure liée à cette acquisition ?

Nogués Dominique : La SAFER notifie les ventes et sollicite la commune. Elle recueille l'ensemble des postulants et leur demande un projet. La SAFER décide ensuite de l'attribuer au meilleur projet.

Noguera Laurence : Quel est le projet pour la Commune ?

Nogués Dominique : il s'agit d'un verger conservatoire et pédagogique

Régis Bienaimé : Y-a-t-il une continuité de parcelles ?

Nogues Dominique : Non

Vidal Sylvie : Est-il obligatoire de passer par la SAFER ?

Nogues Dominique : non, la procédure peut être directe également

Bienaimé Régis : C'est un choix d'investissement alors qu'il y a des rues abimées ?

Nogués Dominique : Des demandes de subventions seront effectuées pour soutenir le projet.

Bienaimé Régis : Les élus minoritaires ne dispose d'aucun élément pour se prononcer.

Dominique Nogues : Il fallait se prononcer rapidement

Vidal Sylvie : avons nous une vision des recettes et des dépenses

Garsau Jacques : Le projet est en phase d'études et la commission agricole se réunira à cet effet.

Le projet a une vocation pédagogique et non commerciale. Il était nécessaire de se positionner rapidement.

Noguera Joseph : Le prix proposé par la SAFER est incohérent par rapport à une première approche à 0.50 €/m²

Garsau Jacques : la proposition faite par SAFER est globale.

Voté avec 21 voix pour et 6 voix contre.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :

Date de télétransmission :
26/11/2021

Date de réception préfecture
26/11/2021

Informe que dans le cadre de la continuité du développement des sites des plans d'eau et de la convention signée avec la S.A.F.E.R., cette dernière a préempté les parcelles de terre appartenant aux Consorts Valderama,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
Affiché le 26/11/2021

Précise que sont concernées les parcelles BL 49 (4 341 m²), BL 50 (872 m²), BL 52 (736 m²), BL 57 (580 m²), BL 58 (1 505 m²), BL 62 (1 628 m²), situées au Bois de la Ville,

Propose au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser l'acquisition moyennant le prix de 22 800 € et désigner l'étude notariale Bertrand-Gouvernaire pour la rédaction de l'acte authentique,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 voix contre,

***AUTORISE** l'acquisition, auprès de la S.A.F.E.R. Occitanie, des dites parcelles, parcelles BL 49 (4 341 m²), BL 50 (872 m²), BL 52 (736 m²), BL 57 (580 m²), BL 58 (1 505 m²), BL 62 (1 628 m²), situées au Bois de la Ville,*

***FIXE** le prix d'acquisition à 22 800 €,*

***PRECISE** que les dites parcelles appartenaient aux Consorts VALDERAMA,*

***DIT** que la S.C.P. notariale Bertrand-Gouvernaire, sise à Millas, sera chargée de l'établissement des actes authentiques et des formalités y afférentes,*

***HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

13. COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT. RAPPORT D'ACTIVITES 2020.

Voté à l'unanimité

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture 26/11/2021
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
Affiché le 26/11/2021

Informe que le Président de la Communauté de Communes du Roussillon Conflent a transmis le rapport d'activités de l'établissement public pour l'année 2020,

Rappelle la loi du 12 Juillet 1999 qui demande au Président de l'E.P.C.I. d'adresser annuellement au Maire de chaque commune-membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement public,

Précise que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ce rapport d'activités doit être présenté en Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 susdit qui n'appelle aucune observation particulière,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,